

474. Porvoo. S'étend depuis la limite de Roma jusqu'à celle d'Arve sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de l'aimai à Iltia jusqu'à celle de Lenaker sur environ trente brasses. Aro Pappa-a-Letunioe est le propriétaire de ce terrains.

Sigillé: Aro Pappa-a-Letunioe.

475. Remouchur. S'étend depuis le terrains de Lenaker jusqu'à celle d'Arve. De Lenaker sur environ ouze brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Etatubataba jusqu'à la limite de Roma à la terre de Petü sur environ vingt brasses. Aro Pappa-a-Letunioe est le propriétaire de ce terrains.

Sigillé: Aro Pappa-a-Letunioe.

476. Taotxa. S'étend depuis le terrains d'Iltia jusqu'à celle de l'aimai à Iltia sur environ huit brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains d'Iltia jusqu'à celle de Lenaker sur environ quinze brasses. Aro Pappa-a-Letunioe est le propriétaire de ce terrains.

Sigillé: Aro Pappa-a-Letunioe.

477. Letotarva. S'étend depuis la limite de Roma jusqu'à celle d'Arve sur environ quarante brasses. Il revient aussi depuis le terrains de Letunioe jusqu'à Petü sur environ quarante brasses. Haersaaroa Lemarii-a-Lenaker est la propriétaire de ce terrains. Sigillé: Haersaaroa Lemarii-a-Lenaker.

478. Profaippahu. S'étend depuis le terrains de la Raine jusqu'à la limite de Arve sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis Petü jusqu'au terrains d'Iltia sur environ quinze brasses. Haersaaroa Lemarii-a-Lenaker est la propriétaire de ce terrains.

Sigillé: Haersaaroa Lemarii-a-Lenaker.

479. Malanta. S'étend depuis le terrains de Roma jusqu'à celle d'Iltia sur environ quarante deux brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Pappa Letunioe jusqu'à celle d'Iltia sur environ vingt